

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Chers habitants, Chères habitantes !

A partir du 1^{er} janvier 2019, le mode de fonctionnement des listes électorales changera.

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un Répertoire Électorale Unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Afin de mettre en œuvre le REU, il convenait d'établir dès cette année une version initiale, à partir de laquelle seront appliquées, à compter du 1^{er} janvier 2019, les modalités transitoires d'inscription et de radiations affectant les listes électorales définies par la loi du 1^{er} août 2016.

Cette nouvelle version aura pour incidence l'impression de nouvelles cartes électorales, où l'électeur se verra attribuer un Identifiant National d'Électeur (INE) unique et permanent qui figurera sur les cartes. Ces nouvelles cartes seront distribuées courant Avril 2019.

C'est pourquoi, nous attirons votre attention dès aujourd'hui (et plus particulièrement les personnes qui ne se sont pas inscrites sur les listes électorales de la commune de Bannans), de bien vouloir venir vous inscrire sur les listes si cela n'est pas encore fait.

Une permanence de deux heures aura lieu le 31 décembre 2018 de 10h à 12h pour toutes nouvelles inscriptions, après cette date aucune inscription ne sera possible.

Des élections européennes auront lieu le 23 et le 26 mai 2019, et si vous n'êtes pas inscrit vous ne pourrez pas voter.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019



Prochainement, toutes les personnes résidant dans notre commune vont être recensées. Le recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. Vous allez recevoir la visite de Madame Pascale FAIGNEZ agent recenseur. Elle sera munie d'une carte officielle et est tenue au secret professionnel.

Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil

MEILLEURS VŒUX



Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019.

Le Maire

Claude DUSSOUILLET